



Couverture médicale pour ascendant étranger non à charge

Par **Chabe2017**, le **02/10/2017** à **23:32**

Bonjour,rnrnMon frère et moi sommes naturalisés français et nous vivons et travaillons en France depuis de longues années. Pour des raisons médicales, notre mère, qui a 76 ans et est veuve, ne peut pas continuer à vivre seule dans notre pays d'origine (tous ses enfants sont à l'étranger). Nous voudrions donc la faire venir en France. Elle habiterait avec moi et nous (ses enfants) aurions les moyens de la prendre en charge pour tous ses besoins. J'ai cru comprendre que comme jusqu'à maintenant elle n'était pas à notre charge, nous serions obligés de lui assurer également une couverture médicale. Savez-vous s'il existe des formules spécialement prévues pour des cas comme celui-ci? Quelqu'un peut-il peut-être me conseiller une mutuelle ou une compagnie d'assurance en particulier?rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **03/10/2017** à **06:44**

Bonjour,rnrnVous contactez les Compagnies d'Assurances ou les Mutuelles Santé.

Par **amajuris**, le **03/10/2017** à **06:51**

bonjour, rneffectivement le principe est que votre mère âgée ne soit pas à la charge de la france.rnvous pouvez faire une demande pour ascendant à charge, ce qui implique que vous devrez prendre en charge tout ses moyens de subsistance, nourriture, logement et couverture maladie.rnvous devez consultez des sociétés d'assurance ou des mutuelles.rnsalutations